

Rapide d'échecs de Châteaubriant

Règlement du tournoi

Toute personne participant au *Rapide d'échecs de Châteaubriant* s'engage à respecter le présent règlement.

Article 1 : tournoi

Le Cercle d'Échecs Castelbriantais organise un tournoi rapide le 23 mai 2025. Il est ouvert à tous les licenciés A et B du club ainsi qu'aux licenciés (A ou B) invités par les organisateurs. Il est homologué FIDE et compte pour le classement de février 2025.

Article 2 : règles

L'annexe A -article 5 sur le jeu rapide s'applique.

Pour le reste, les règles du jeu sont celles de la FIDE en vigueur à la date du tournoi.

Les appariements se font au système Suisse en prenant en compte le classement rapide. Les appariements seront établis par le logiciel *papi* de la FFE, dans sa version la plus récente.

Seront appariés à la 1^e ronde tous les joueurs qui auront fait contrôler leur licence avant la fin des horaires de pointage (cf. article 4).

Article 3 : cadence et nombre de rondes

- 5 rondes de 10 minutes + 5 secondes par coup.

Article 4 : localisation et horaires

Le tournoi se déroule au local du club:

3, Allée Messenger - Quartier de la Ville aux Roses - 44110 CHATEAUBRIANT

Le pointage a lieu sur place, de 18h30 à 19h. La première ronde commence à 19h.

Article 5 : droits d'inscription

L'inscription est gratuite.

Article 6 : départages et prix

Les départages adoptés sont dans l'ordre :

Buchholz tronqué, Performance (l'ordre des grilles calculé par le logiciel PAPI dernière version sera la référence unique).

Aucun prix ne sera remis.

Article 7 : dispositions particulières

Un joueur ou une joueuse sera exclu définitivement après un forfait non signalé, sauf décision contraire de l'arbitre principal.

Un joueur ou une joueuse ne se présentant pas dans les 10 minutes qui suivent le lancement de la ronde perd par forfait à moins que l'arbitre ne décide autrement.

Toute personne contrevenant au présent règlement pourra recevoir un avertissement. Deux avertissements signifient l'exclusion immédiate du tournoi.

Une fois la partie terminée, les pièces sont remises en position de départ sur l'échiquier.

Article 8 : arbitrage

L'arbitre principal des tournois est Nicolas Noël (AF01).